

RÈGLEMENT

Jeu-concours Instagram « Dossards Nordic Walking » du 27/09/2023 au 11/10/2023

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

La société Eden concept, dont le siège social est situé 1 Allée Alban Vistel 69110 Ste Foy Les Lyon, organise un jeu-concours du 27/09/2023 au 11/10/2023 sans obligation d'achat, permettant de gagner 2 dossards de participation à la course Nordic Walkin Lyon qui aura lieu les 14 et 15 Octobre 2023. Toute participation à ce concours implique acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

Ce jeu concours n'est en aucun cas associé, organisé ou sponsorisé par Instagram ou Facebook. En acceptant ce règlement, les participants déchargent Instagram et Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation du jeu concours.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine.

Le 27/09/2023, Eden concept publiera une information sur son compte Instagram www.instagram.com/edenconcept_ et www.facebook.com/edenconcept pour lancer le jeu-concours intitulé « Dossards Nordic Walking Lyon ». Pour participer, les joueurs devront *se rendre dans un des deux centre Eden concept Lyon et remplir un bulletin d'inscription.*

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement annulation des lots qui auraient été éventuellement obtenus.

ARTICLES 3 : PRIX

Lors du tirage au sort parmi les personnes ayant validé leur participation, 2 participants se verront attribuer 1 dossard pour la course de leur choix NordicWalkin. Les lots sont valables jusqu'au 15/10/2023.

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage au sort sera effectué le 11/10/2023 .

Modalités du tirage au sort : parmi les participants validés, 1 gagnant par centre sera sélectionné de façon aléatoire via une application de tirage au sort. Les noms des gagnants pourront être publiés sur les comptes Instagram et Facebook d'Eden concept.

Les gagnants seront également prévenus via les coordonnées remplies sur leur bulletin d'inscription.

Le prix n'est pas échangeable contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire. Les gagnants n'ayant pu récupérer ses invitations pour des raisons indépendantes de la volonté d'Eden concept perdront le droit de les recevoir et ces dernières ne seront pas réattribuées.

ARTICLE 5 : MODIFICATION

Eden concept se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit, sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu concours, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, sa responsabilité ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourraient prétendre à un dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

Les noms des gagnants seront traités exclusivement pour les besoins du tirage au sort. Ces données seront supprimées dès la fin du jeu concours. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès d'Eden concept, par courrier postal adressé à Eden concept- Département marketing - 1 Allée Alban Vistel 69110 Sainte Foy Les Lyon.

Dès lors qu'une personne remplit un bulletin d'inscription au concours, cela engendre que la personne accepte le règlement du jeu concours et l'utilisation de ses données pour les finalités qui y sont décrites ci-dessus.

ARTICLE 7 : DÉPÔT

Le présent règlement est accessible grâce à un lien sur le site web d'Eden concept www.edenconcept.fr

Une copie peut également être obtenue gratuitement sur simple demande auprès de Eden Concept - Département marketing - 1 Allée Alban Vistel 69110 Sainte Foy Les Lyon